

République Française		 SOLUTRÉ-POUILLY Arrêté n° 2025/066	COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire			Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon			
OBJET :	Arrêté de voirie entreprise ALMAN. Déchargement et stockage de cuves inox, rue du Lavoir, pour le Domaine Pascal RENAUD à SOLUTRE-POUILLY, le 24 Juillet 2025.		

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 10 Juillet 2025 par l'entreprise ALMAN, Avenue Porte Ouest, 01480 FAREINS, représentée par Monsieur Raphaël MAJEUR, pour le déchargement et stockage de cuves inox, rue du Lavoir, pour le Domaine Pascal RENAUD, à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 24 Juillet 2025 pour une durée d'un jour calendaire.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue du Lavoir sera barrée à la circulation de tous véhicules pour permettre le déchargement qui durera ½ journée.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

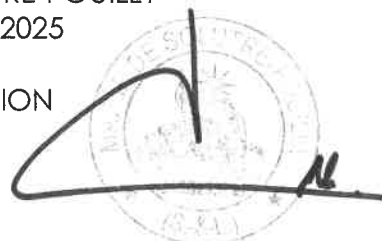
Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 10 Juillet 2025

Le Maire,

Alban VOSSION



Chantier : Domaine Pascal RENAUD – Impasse du Tonnelier – 71960 Solutre Pouilly

Déchargement et stockage de cuves inox Rue du Lavoir, avant de les installer dans le cuvage du Domaine Pascal RENAUD

